

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de Conseillers		L'an deux mil vingt et un, le seize octobre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 8 heures 30 en session ordinaire à la salle des Fêtes à Manthes sous la présidence de M. David BOUVIER.
Afférent au Syndicat	42	
En exercice	42	
Présent	25	
Votant	25	
Date de convocation : 21/09/2021		
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2020		Présents : André BOUILLY, David BOUVIER, Yves CHAREYRE, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Jean-Rémi FROGET, Axel GALLAIT, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Daniel SIRERA.
Délibération n°23-2021		Excusés : Armelline AUDRIEU, Céline BLAIN, Mickaël CHAZALON, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Alain LACROIX, Yves MONNIER et Alain NOIR.
Séance du 16 octobre 2021		

Le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. La note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe à ce rapport.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Suite à la présentation de ce rapport, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable du SIE de Valloire Galaure de l'exercice 2020. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération, aux 19 communes adhérentes et ARCHE Agglo.

- DECIDE de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Président,
David BOUVIER

